



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 16 février 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-MarcProcuration à compter de la question n° 15
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO GuyProcuration à compter de la question n° 03
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne.....Procuration jusqu'à question n° 07
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI RenéProcuration
BARBE Françoise
TOUAT DidierProcuration
SEMENZIN VéroniqueProcuration jusqu'à la question n° 02
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI AntoineProcuration
BUSCA-VOLLAIRE CélineProcuration
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-BriceProcuration à compter de la question n° 02
MARTINEZ KarineAbsente
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI MarlèneProcuration
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO AntonioProcuration
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 25 jusqu'à la question n° 3 puis 24 jusqu'à la question n° 7
puis 25 jusqu'à la question n° 14 puis 24
Nombre de pouvoirs : 8 jusqu'à la question n° 3 puis 9 jusqu'à la question n° 7 puis 8 jusqu'à la
question n° 14 puis 9
Absent à la séance : 02

Conseil Municipal du jeudi 22 février 2018 - Délibération n° 09 - Secteur Environnement -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 5211-39 du C.G.C.T., le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le rapport annuel d'activité de la métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2016 a été transmis à la ville le 24 novembre 2017.

Il est proposé d'en prendre acte par la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, prend acte du rapport, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : De reconnaître que chacun des Conseillers Municipaux a été destinataire, avec l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, du rapport annuel d'activité de la métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2016.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 01 MARS 2018

AFFICHEE LE : 01 MARS 2018

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 01 MARS 2018